



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 4 Juin 2024

Membres en exercice : 9

Date de la convocation : 28/05/2024

D-2024-09

Le quatre juin deux mille vingt-quatre à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de CASTELMAUROU s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de :

M^{me} Diane ESQUERRE, Présidente du CCAS

Etaient Présents : Mesdames Diane ESQUERRE, Colette MERCERON, Dominique BACLE, Véronique GRILLET, Françoise MARTIN, Charline BRAJEUX GELI, Annie BOUSQUET et Monsieur Michel LACOMBE.

Absents Excusés : Madame Marie-Françoise CABAL-SCHNEIDER

Véronique GRILLET est désignée secrétaire de séance

DON AU CCAS

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente,

En application de l'article L123-8 du code de l'action sociale, la Présidente du centre communal d'action sociale a le droit d'accepter, à titre conservatoire, des dons et legs et de former, avant l'autorisation, des demandes en délivrance. La délibération du conseil d'administration qui rend l'acceptation définitive, conformément à l'article L. 2242-4 du code général des collectivités territoriales, a effet du jour de cette acceptation.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir accepter le don de 150 € effectué par l'entreprise HIPOLITO, à la suite du prêt d'une salle.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu l'article L123-8 du code de l'action sociale,

Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :

Article 1 : ACCEPTE le don de 150 € de l'entreprise Hipolito,

Article 2 : DECIDE d'imputer cette somme à l'article 756 du budget du CCAS,

Adopté à l'unanimité

Pour : 8 Contre : 0

Fait et délibéré les jour et mois susdits.

**La Présidente du CCAS,
Diane ESQUERRE.**

